

**Stephan Posner**

Responsable international  
stephan.posner@larche.org

**Stacy Cates-Carney**

Vice-Responsable internationale  
stacy.cates-carney@larche.org



**L'ARCHE**

Paris, le 30 janvier 2023

Chers amis,

Aujourd'hui la Commission d'Étude, mandatée par L'Arche Internationale en 2020, a rendu public son rapport. Sur le [site de L'Arche Internationale](https://www.larche.org/fr/larche/actus/commission-etude-2023/)<sup>1</sup>, vous trouverez notre communiqué de presse et le lien vers la page de la Commission d'Étude qui vous permettra d'accéder au rapport complet et à la synthèse du rapport. Ils sont disponibles en français et en anglais, et la synthèse également en espagnol. Nous voulons souligner que la lecture de ces documents est éprouvante et qu'elle prend du temps en raison de la nature du sujet traité et de la taille du rapport et de la synthèse. Nous recommandons à ceux qui ne liront que la synthèse, de lire aussi l'introduction et la conclusion du rapport qui en elles-mêmes sont significatives.

Après la mort de Jean Vanier, avec la publication des résultats de notre [enquête](https://www.larche.org/fr/larche/actus/inquiry-statement-test/)<sup>2</sup> en février 2020 et maintenant avec la communication des conclusions de la Commission d'Étude, nous vivons un épisode de notre histoire auquel nous n'aurions jamais pensé être confrontés. Nous avons découvert un aspect de la vie de notre fondateur en contradiction profonde avec ce que nous connaissions de lui et un récit du contexte de la fondation de L'Arche qui en bouleverse la compréhension.

Nous en sommes consternés et nous condamnons à nouveau, sans réserve, les agissements de Jean Vanier et de Thomas Philippe, son père spirituel, qui sont en totale contradiction avec les règles élémentaires de respect et d'intégrité des personnes, et contraires aux principes fondamentaux de nos communautés. Nous demandons très sincèrement pardon aux personnes qui ont été victimes de ces abus. Nous redisons notre gratitude à celles qui, il y a quelques années, ont brisé le silence au sujet du père Thomas Philippe puis de Jean Vanier, et ont ainsi aidé d'autres à se libérer d'un fardeau intolérable.

Nous reconnaissons notre responsabilité institutionnelle de n'avoir pas su prévenir et repérer ces abus, les signaler et les faire cesser. Dans le même temps, nous ressentons l'adhésion de notre fondateur aux doctrines de Thomas Philippe et la reproduction de ses pratiques, leur dissimulation et les mensonges qui s'y sont suivis, comme un grave abus de confiance à l'égard de L'Arche et de ses membres.

Nous sommes convaincus que la mise au jour de ce qui était caché est un choix que nous devons aussi bien aux personnes qui ont été directement meurtries par les agissements décrits dans le rapport qu'à chacun d'entre nous, membres de L'Arche. Pour ceux qui ont été blessés comme pour L'Arche, nous espérons que ce travail ouvre des possibilités d'avenir qui autrement auraient été entravées par le silence, le secret ou le mensonge.

Voici un ensemble de points qui ne résume pas le rapport, mais qu'il nous semble important de vous partager :

- Ce rapport confirme ce que L'Arche avait rendu public en 2020. Jean Vanier a adhéré dès le début des années 1950 aux théories déviantes du père Thomas Philippe. Cette filiation au père Thomas, à sa doctrine et aux pratiques qui s'y rapportent ont été des éléments structurants de sa personnalité.

<sup>1</sup> <https://www.larche.org/fr/larche/actus/commission-etude-2023/>

<sup>2</sup> <https://www.larche.org/fr/larche/actus/inquiry-statement-test/>

- Nous apprenons que 25 femmes majeures, célibataires, mariées ou consacrées, non handicapées, ont ainsi été identifiées pour avoir vécu, à un moment de leur relation avec Jean Vanier, une situation impliquant un acte sexuel ou un geste intime entre 1952 et 2019. Certaines se sont présentées comme victimes d'une relation abusive, d'autres plutôt comme des partenaires consentantes d'une relation transgressive. Plusieurs de ces femmes sont aujourd'hui décédées. Dans leur diversité, ces relations, parfois concomitantes, s'inscrivent toutes dans un continuum de confusion, d'emprise et d'abus.
- Le rapport détaille les circonstances de la fondation de L'Arche en 1964 et pointe l'existence d'un noyau sectaire constitué autour du père Thomas Philippe et de Jean Vanier. Ce noyau a formé un microsystème à l'origine de L'Arche, mais qui ne s'est pas déployé au-delà d'un cercle très étroit de personnes dont les situations sont largement documentées dans le rapport.  
Il n'y a pas eu de prolifération de ces abus au sein de L'Arche à partir de ce noyau sectaire.
- Rien dans les travaux de la Commission, ni dans les interviews menées par une psychologue auprès de personnes handicapées, n'indique que Jean Vanier aurait initié des relations abusives avec l'une d'entre elles. Aucun indice que des personnes en situation de handicap aient pu être exposées à ces abus n'a été relevé au cours des différentes investigations.
- La Commission n'a pas identifié de personnes, en dehors de celles associées à ce microsystème, à qui le reproche puisse être fait d'avoir délibérément couvert ces abus, quoique des informations parcellaires aient circulé. Le rapport analyse de façon approfondie comment certaines dynamiques institutionnelles au sein de L'Arche, la personnalité charismatique de Jean Vanier, l'absence de dispositif fiable pour recueillir la parole des victimes, les manques ou les erreurs de l'institution ecclésiale, se sont combinés pour rendre possibles des décennies de silence.
- À notre demande, la partie sociologique du rapport porte un regard inédit sur les relations d'autorité et les modalités d'accompagnements ou de supervision qui ont été les nôtres à un moment de notre histoire. Elle en souligne les écueils qui, à des degrés divers, ont créé un terrain favorable à ses dérives et au silence qui les a entourées.

Ceci alimentera la relecture critique de certaines de nos pratiques, même si celles-ci ont largement évolué au fil des décennies et de la croissance de L'Arche. Cette relecture s'inscrit dans un travail de longue haleine qui figure d'ores et déjà dans le prochain mandat de la Fédération Internationale de L'Arche.

Même si le rapport fournit de nombreuses clés de compréhension et s'il y a parmi les points cités des constats essentiels qui nous réassurent, nous restons stupéfaits par l'ancienneté et la gravité de ces dérives initiées par le père Thomas, leurs justifications délirantes et l'ampleur de leurs ramifications bien au-delà de L'Arche.

Nous avons perdu l'image que nous avions de Jean Vanier et nous ne pouvons avoir aucune complaisance pour ses dérives ; dans le même temps, il est incontestable que Jean Vanier reste à l'origine de L'Arche, d'une part importante de son essor et que des milliers de personnes ont été inspirées ou réconfortées par sa rencontre, ses paroles ou ses écrits.

La réalité de ces constats contradictoires continue de nous troubler profondément. La Commission n'a pas écrit une biographie de Jean Vanier, mais elle a exploré cet aspect de sa vie qui nous était demeuré inaccessible et qui fut de toute évidence un pan essentiel de son existence. L'articulation entre les différentes facettes de sa personnalité, celles que nous connaissions et celle que nous découvrons, reste difficile à concevoir. Quant à sa pensée, la lecture critique de ses ouvrages présentée dans le rapport sera une contribution importante à notre demande de repères pour distinguer ce qui dans ses écrits mérite d'être

préservé, approfondi ou mis à l'écart. En tout état de cause, leur contenu ne pourra plus être abordé sans tenir compte de ce que nous savons aujourd'hui.

Ainsi que nous nous y étions engagés en 2020, nous avons entrepris à l'échelle de toute notre Fédération une évaluation approfondie et une refonte de nos mesures de prévention des abus et de protection des personnes, avec ou sans handicap. Ceci a suscité la mobilisation et l'engagement de tous les représentants de la Fédération et responsables de communauté. Ce travail a conduit notamment à la mise en place de [cellules de signalement](#)<sup>3</sup> et à la production d'un [référentiel](#)<sup>4</sup> de normes et d'objectifs établi en collaboration avec un partenaire extérieur à L'Arche et inspiré des normes britanniques. Ce référentiel a été finalisé en 2022 et nous achevons sa traduction en 17 langues. Le déploiement de ces mesures est toujours en cours selon les modalités propres à chacun des 37 pays dans lesquels L'Arche est présente. Un nouvel audit de toutes nos communautés sera entrepris au cours de l'année 2023 pour mesurer leur niveau de conformité aux normes définies dans le référentiel.

Nous remercions les membres de la Commission d'Étude et ceux du Comité scientifique qui les ont accompagnés. Parce que le rapport analyse de façon remarquable les mécanismes d'emprise enclenchés par un cercle étroit de personnes, il est une contribution à la compréhension, et donc à la prévention d'abus dans les contextes les plus divers. À ce titre, nous espérons qu'il sera utile aussi à d'autres organisations que la nôtre.

Comme nous le faisons depuis 2020, il nous faudra apprendre à intégrer ces réalités au récit de notre histoire auxquelles pourtant elle est très loin de se résumer. Si le rapport décrit une origine entachée par l'existence de ce noyau sectaire, il souligne aussi que L'Arche n'a pas été fondamentalement déterminée par cette origine. C'est un constat essentiel.

Nous voulons enfin rendre à nouveau hommage aux personnes victimes de ces abus, à toutes celles qui ont souffert de ces agissements et à celles qui ont pris la parole alors qu'il était si difficile de le faire et sans lesquelles nous ne pourrions accéder à un récit plus complet de notre histoire et à la responsabilité et à la liberté d'y faire face.

À quelques mois de notre prochaine assemblée de la Fédération et de la présentation de notre nouvelle charte, ce rapport est une étape importante. Parce que nous avons perdu une certaine image de notre fondateur et de notre histoire, nous avons perdu aussi une certaine image de nous-mêmes. S'il est une chose pourtant que nous avons apprise depuis près de 60 ans d'existence, c'est le talent des personnes avec un handicap pour bousculer les images et nous faire accéder à une part plus vraie de nous-mêmes. Nous sommes certes alors plus vulnérables, mais plus justes et plus libres.

Ce qui justifie L'Arche, ce n'est pas son fondateur, mais la vie de ses membres, avec et sans handicap, au service d'une société plus humaine. Nous espérons, par ce travail de relecture de notre passé, être fidèles à cet engagement.



**Stephan Posner**



**Stacy Cates-Carney**

<sup>3</sup> <https://www.larche.org/fr/larche/prevention-et-protection/je-signale/>

<sup>4</sup> <https://intranet.larche.org/documents/10181/2407959/DI-370-02-Protection-des-personnes-normes-et-objectifs-Mars2022-FR.pdf/d4fd689d-bbac-4849-8209-b1342694cd22>